

lagaffe / il y a dix années

[document importation de poudres du Luxembourg](#)
[Documentpourtransfertintercommunautairedeexplosifs.pdf](#)

**bien que le titre ne parle que du Luxembourg , c 'est valable aussi pour la Hollande
BENELUX**

En son temps (2010) à Dominique Corbaye :

Dominique CORBAYE - Conseiller

Direction générale Qualité et Sécurité - Réglementation Explosifs et Gaz

SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie ::: Numéro d'Entreprise: 0314.595.348

Boulevard du Roi Albert II, 16

1000 Bruxelles
T +32 (0) 2 277 81 96

F +32 (0) 2 277 54 14

GSM +32 (0) 0494/601 165

dominique.corbaye@economie.fgov.be

retourner le pdf complété et ce en trois exemplaires (transfert intra communautaire d'explosif),

Puis en quelques jours les docs sont de retours avec des beaux cachets et sceaux...le tout gratos (en 2010).

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par lagaffe.

xavier / il y a dix années

[Re: document importation de poudres du Luxembourg](#)

C'est aussi pour le particulier ?

varmint700 / il y a dix années

[Re: document importation de poudres du Luxembourg](#)

Je me demande si il ne faudrait pas ne plus parler de toutes ces autorisations.....pour le moment nous pouvons recharger sans autorisation spéciale dans notre pays,n' ouvrons pas la porte à ceux qui en profiterait pour nous mettre de nouvelles taxes pour le rechargement..... enfin je ne sais pas, parfois rester dans l' ombre ne fais pas de mal.....enfin je ne sais pas je me pose la question.....mais si les autorités mettent leurs nez dans le rechargement.....ça ne saurait être bénéfique pour nous.....!!!

BM0847 / il y a dix années

[Re: document importation de poudres du Luxembourg](#)

Bonsoir JP

en effet, la loi précise que si l'on est rechargeur il faut être inscrit a l ADM communale (enquete commodo etc, pas de maison a + de 100M etc..... max 2Kg de poudre etc....), comme disait ma grand-mère il y a une petite bête dans le bois qui dits que pour vivre il faut se taire.....

Le but étant simple DESARMER LE PEUPLE.....(plus de poudre)

Amicalement

Bernard

jpgdx / il y a dix années

[Re: document importation de poudres du Luxembourg](#)

Ouaip !!!

Ce qui ne se sait pas ne fait pas mal au ventre...

p.fichaux / il y a dix années

[Re: document importation de poudres du Luxembourg](#)

Sauf que les lois date de Napoléon et qu'il parle de P.N d'ou les de 2 kg.
